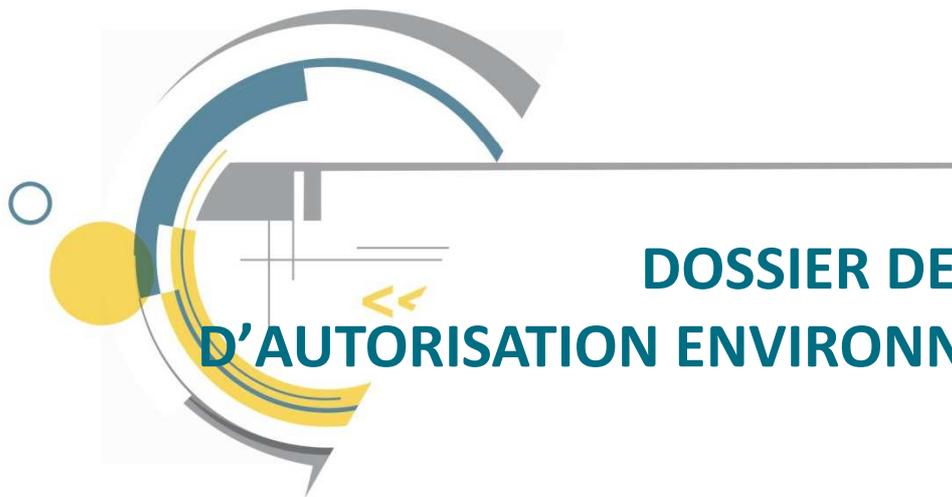


**PROJET NESTE ENERGIE AVENIR (NEA)**

**CHAUFFERIE COMBUSTIBLE SOLIDE DE RECUPERATION**

**A LANNEMEZAN (65)**



**DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

**B3 – CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES –  
GARANTIES FINANCIERES  
(dont PJ n°47, 60 et 68)**



SUIVI DU DOCUMENT :  
01220545-105-AUT-ME-1-020-B-

Indice	Établi par :	Approuvé par :	Le :	Objet de la révision :
B	MC. BARBARIT	J. VERCASSON	04/10/2022	Prise en compte remarques DALKIA
A	MC. BARBARIT	J. VERCASSON	15/07/2022	Établissement

# SOMMAIRE

<b>A. Présentation de la société SVD 94 du groupe DALKIA .....</b>	<b>5</b>
<b>A.1. Présentation de DALKIA.....</b>	<b>5</b>
<b>A.2. Présentation de la direction de DALKIA Région Sud-Ouest .....</b>	<b>5</b>
<b>A.3. Présentation de SVD 94 (PJ n°47) .....</b>	<b>6</b>
A.3.1. Capacité technique de SVD 94 .....	6
A.3.2. Capacité financière de SVD 94 .....	17
<b>B. Modalités de constitution des garanties financières .....</b>	<b>19</b>
<b>B.1. Détermination des paramètres de calcul .....</b>	<b>19</b>
B.1.1. $M_E$ : Gestion des produits et déchets .....	20
B.1.2. $\alpha$ : Indice d'actualisation des coûts.....	25
B.1.3. $M_I$ : Neutralisation des cuves enterrées .....	25
B.1.4. $M_C$ : Limitation des accès au site .....	26
B.1.5. $M_S$ : Surveillance des effets de l'installation sur son environnement .....	26
B.1.6. $M_G$ : Gardiennage .....	27
<b>B.2. Calcul du montant de la garantie financière (PJ n°60 et 68) .....</b>	<b>27</b>

# TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Organigramme.....	7
------------------------------	---

# TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : mode et capacité de stockage des produits présents sur le site.....	21
Tableau 2 : mode et capacité de stockage des déchets présents sur le site.....	23
Tableau 3 : Calcul du montant relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets .....	25
Tableau 4 : Calcul du montant de la garantie financière .....	27

## A. PRESENTATION DE LA SOCIETE SVD 94 DU GROUPE DALKIA

### A.1. PRESENTATION DE DALKIA

DALKIA est une filiale à 100 % d'EDF.

DALKIA, société anonyme au capital de 220 047 504€, est un acteur majeur de la prestation de services énergétiques.

D'abord et avant tout, nous sommes des professionnels de l'exploitation thermique et du service de proximité qui constituent notre métier de base. C'est sur la qualité du service rendu à nos Clients et sur notre attachement à les satisfaire que nous sommes, depuis toujours, le leader européen des services liés à l'énergie.

### DALKIA : FILIALE 100% D'EDF



### A.2. PRESENTATION DE LA DIRECTION DE DALKIA REGION SUD-OUEST

Avec 927 collaborateurs sur la Région Sud-Ouest, Dalkia a construit son siège régional dans le nouveau quartier durable de Borderouge à Toulouse pour venir en soutien direct des unités de terrain. Ce site accueille 100 collaborateurs.

L'organisation opérationnelle s'articule autour de 3 centres et de 5 agences commerciales. Les équipes de Dalkia Sud-Ouest gèrent 6 586 installations soit 2 881 MW à travers 2 000 contrats environ.

Elle couvre les régions Midi-Pyrénées, Limousin, Aquitaine et Poitou Charentes.

Les équipes de proximité interviennent sur les 20 départements de la Région Sud-Ouest dans trois domaines d'activités stratégiques :

- ✓ services énergétiques aux bâtiments ;
- ✓ réseaux de chaleur et de froid ;
- ✓ utilités industrielles.

L'organisation de la Région met à disposition non seulement des équipes opérationnelles sur site, mais également l'ensemble de l'environnement des méthodes, des outils, des experts et des moyens nécessaires aux respects des engagements de Dalkia.

La directrice de la Région Sud-Ouest est Valérie PATRON

### A.3. PRESENTATION DE SVD 94 (PJ n°47)

La Société Valmy Défense 94, en abrégé SVD 94, est une filiale à 100% de DALKIA.

Cette société a été créée exclusivement pour développer, construire et exploiter le projet NEA. L'investissement dans le projet NEA est intégralement réalisé par SVD 94.

SVD 94 est représentée par Madame Valérie PATRON, présidente de SVD 94, et également Directrice de DALKIA Sud-Ouest

#### A.3.1. Capacité technique de SVD 94

Les moyens matériels de la société SVD 94 seront ceux de la chaufferie CSR NEA.

SVD 94 confiera l'exploitation de sa chaufferie CSR à DALKIA.

DALKIA possède une expérience professionnelle reconnue, sur le plan national et international, en termes de conception, réalisation, exploitation et maintenance de chaufferies vapeur.

DALKIA intervient sur plus de 800 chaufferies vapeur en France, pour des industriels, de hôpitaux, des blanchisseries, des réseaux de chaleur, etc...

DALKIA assure depuis plus de 20 ans une partie de la production de vapeur du site ARKEMA à LANNEMEZAN, avec une cogénération par turbine à gaz.

DALKIA est une entreprise certifiée sur le plan de la qualité (ISO 9001), de la sécurité (ISO 45001 et MASE), et de l'environnement (ISO 140001) et de l'énergie (ISO 50001).

SVD 94 s'intégrera dans cette démarche d'amélioration continue.

##### A.3.1.1. Organisation de l'exploitation et de la maintenance

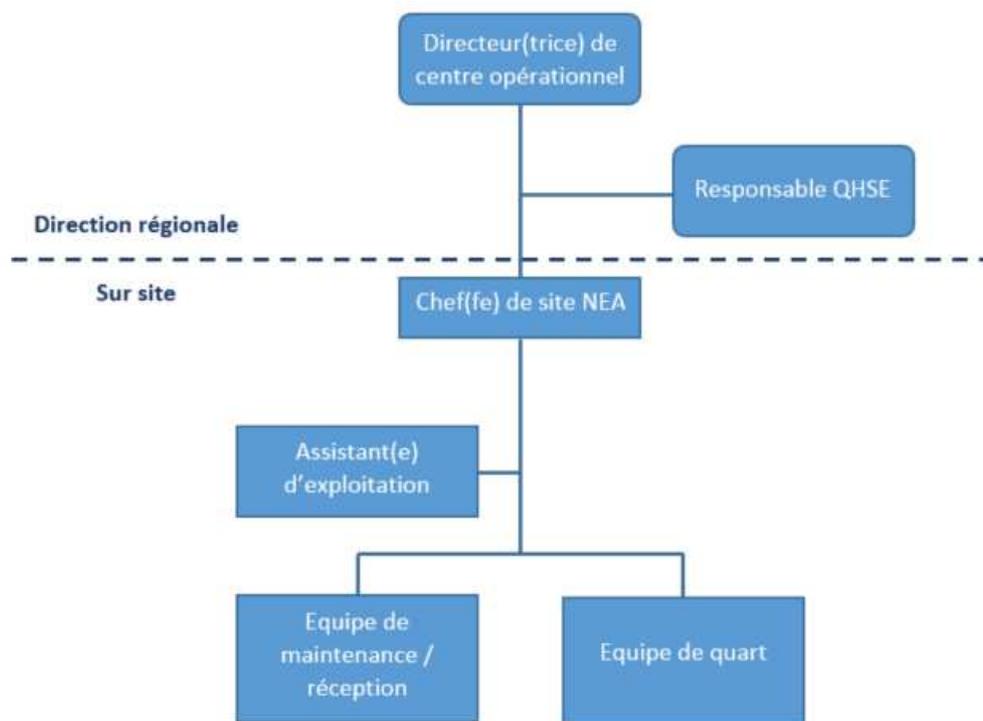
---

###### Organisation générale

La maintenance et l'exploitation seront réalisées par DALKIA pour le compte de SVD 94, par le biais d'un contrat dédié, avec tous les moyens humains nécessaires, en nombre et en compétences, pour permettre :

- ✓ d'assumer pleinement la maîtrise de la sécurité et de l'environnement dans le cadre de la conduite de l'exploitation ;
- ✓ de présenter par la qualité de son exploitation une image exemplaire du site ;
- ✓ de garantir les performances et le fonctionnement des installations ainsi que de les optimiser tout au long de l'exploitation ;
- ✓ de veiller au respect des exigences réglementaires et à la protection de la santé /sécurité et de l'environnement.

L'organisation retenue correspondra à celle habituellement mise en place sur les différents sites de production de vapeur exploités par Dalkia. Elle sera la suivante :



**Figure 1 : Organigramme**

### L'équipe d'exploitation

Le fonctionnement du site est permanent, 24h/24 et 7j/7.

Nous avons fait le choix d'une présence humaine permanente, avec une équipe réalisant la conduite in situ, en trois postes de 8 heures par jour, dénommés « quarts ».

- ✓ L'équipe de quart, sous la responsabilité du chef de site, est le pilier principal permettant d'assurer le fonctionnement optimal de la chaufferie CSR. Ce mode de conduite est idéal en termes de suivi environnemental, de sécurité, de surveillance et de protection incendie. La réactivité est immédiate en cas d'incident. Ces techniciens se relaient en permanence pour assurer la continuité de la conduite des installations et les rondes de contrôle 24h/24h, 365 jours par an ;
- ✓ L'équipe de Maintenance/Réception veille à la qualité du Combustible réceptionné, et à la maintenance de la chaudière et de ses auxiliaires ;
- ✓ Le Chef de site et son assistant(e) assurent le management des équipes, planifient les opérations de maintenance, et s'assurent du bon fonctionnement des installations qui composent la chaufferie.

Collectivement, l'équipe d'Exploitation assure :

- ✓ La gestion des réceptions ;
- ✓ Le contrôle des CSR livrés en fosse ;
- ✓ Le contrôle de l'alimentation de la chaudière ;
- ✓ Le suivi et le contrôle des paramètres de combustion et de valorisation énergétique ;
- ✓ Le suivi et le contrôle des rejets ;
- ✓ Les rondes techniques sur l'installation ;
- ✓ Les rondes de sécurité ;

- ✓ Les interventions en cas d'incident ;
- ✓ La maintenance ;
- ✓ Les opérations de dépannage ;
- ✓ L'approvisionnement des réactifs pour le traitement des fumées ;
- ✓ La propreté du quai de déchargement, et des installations en général ;
- ✓ La réception des produits nécessaires au lavage des fumées (charbon actif, eau ammoniacale, bicarbonate de sodium) ;
- ✓ La gestion des mâchefers et des cendres.

Les fiches de postes sont présentées ci-après.

### Le (la) Responsable d'Exploitation

Sous l'autorité du Directeur de Centre Opérationnel, il (elle) encadre et anime les équipes de conduite avec pour objectif de garantir et d'optimiser la conduite des installations

Description des missions

- ✓ Organiser, planifier le travail des chefs de quart et des assistants Chef de quart ;
- ✓ Effectuer ou faire effectuer la maintenance des installations ;
- ✓ Proposer des améliorations techniques concernant le fonctionnement et la performance des installations ;
- ✓ Optimiser le fonctionnement des installations et des outils d'exploitation ;
- ✓ Gérer, compléter et utiliser l'outil de Gestion de maintenance assistée par ordinateur ;
- ✓ Gérer et maîtriser les paramètres de fonctionnement, ainsi que les consommables nécessaires au bon fonctionnement des lignes de valorisation énergétique de CSR ;
- ✓ Encadrer, animer, valider et développer les compétences des techniciens de son équipe ;
- ✓ Encadrer et animer les mises en situation de situations critiques ;
- ✓ Rendre compte à la hiérarchie des problèmes de maintenance, de sécurité et d'environnement rencontrés ;
- ✓ Diffuser, faire appliquer et contrôler l'application des règles relatives à la qualité, la sécurité et l'environnement ;
- ✓ Respecter les règles et appliquer les procédures ;
- ✓ Rédiger des procédures d'intervention de maintenance ;
- ✓ Réaliser les contrôles des EPI ;
- ✓ Rédiger les plans de prévention, plans de préparation de travaux ;
- ✓ Entretenir une relation de qualité avec les fournisseurs et sous-traitants ;
- ✓ Appliquer et faire appliquer à ses équipes les règles et consignes de sécurité, et en vérifier la bonne mise en œuvre.

### L'Assistant(e) d'Exploitation :

Sous l'autorité du Responsable d'Exploitation, il (elle) assure l'appui d'exploitation nécessaire au bon fonctionnement de l'installation.

#### Description des missions :

- ✓ Assurer l'accueil physique (renseigner, guider, informer) ;
- ✓ Transmettre les consignes d'accès et de circulation appliquées à l'intérieur du site ;
- ✓ Effectuer la saisie informatique des tonnages apportés et évacués ;
- ✓ Établir les bons de pesés et les archiver ;
- ✓ Suivre et historiser les rondes usine ;
- ✓ Organiser les réunions du service exploitation ;
- ✓ Assurer le lien entre l'équipes de quart et l'équipe de maintenance réception ;
- ✓ Gérer l'outillage et les EPIs ;
- ✓ Gérer les plannings de présence ;
- ✓ Assurer le suivi des commandes et la réception des colis ;
- ✓ Réaliser les tâches administratives.

#### Le Technicien de quart :

Au sein de l'équipe de quart, et sous l'autorité du Responsable d'Exploitation, il est responsable pendant son quart de la bonne marche et de l'optimisation des conditions de fonctionnement des installations.

Il a toute autorité pour prendre les décisions nécessaires à une bonne marche des installations et à leur mise en sécurité le cas échéant. Pendant son quart, il a autorité sur toute personne amenée à intervenir sur les installations (technicien d'astreinte, sous-traitants ...).

#### Description des missions :

- ✓ Conduire la chaufferie CSR en prenant en compte tous les paramètres mis à sa disposition dans la salle de contrôle, ainsi que les informations des quarts précédents et les consignes de l'encadrement ;
- ✓ Analyser les défauts de fonctionnement pour en définir les origines et y remédier dans la mesure de ses moyens, sinon faire appel à la maintenance ;
- ✓ Participer en cas de besoin à des opérations de maintenance et assurer les petits dépannages,
- ✓ Rendre compte de ses interventions auprès du Responsable d'Exploitation ;
- ✓ Lire et appliquer les consignes d'exploitation et rédiger un rapport après chaque quart ;
- ✓ Respecter et faire respecter les consignes de sécurité et appliquer les dispositions du Système de Management Qualité Sécurité et Environnement ;
- ✓ Le Technicien de quart est responsable de la consignation et de la déconsignation des installations ;
- ✓ Veiller au respect des sécurités des procédés et au respect des procédures ;
- ✓ Consigner par écrit dans un outil dédié tout événement significatif concernant l'exploitation, la sécurité ou l'environnement ;
- ✓ Maîtriser et respecter les fiches d'instruction d'urgence ;
- ✓ Faire appel à l'astreinte en cas de nécessité ;
- ✓ Informer la direction de tout événement ayant un impact extérieur/intérieur à l'usine et de toute décision d'arrêt de ligne ;

### L'agent de réception

Au sein de l'équipe Maintenance/Réception, et sous l'autorité du Responsable d'Exploitation, il (elle) a pour mission d'assurer le bon approvisionnement en Combustible de la chaufferie, en quantité et qualité.

Description des missions :

- ✓ Connaître les différents types de déchets valorisables et non valorisables ;
- ✓ Respecter les procédures d'acceptation des CSR, contrôler la nature des CSR et la provenance du chargement ;
- ✓ Connaître les procédures de détection radioactivité et les appliquer en cas de détection ;
- ✓ Savoir acquitter les défauts alarmes, et savoir lutter contre un départ de feu ;
- ✓ Assurer la propreté et l'entretien de ses équipements travail ;
- ✓ Respecter les consignes d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail ;
- ✓ Respecter les consignes environnementales et de qualité.

### Le(la) Technicien(ne) de Maintenance :

Au sein de l'équipe Maintenance/Réception, et sous l'autorité du Responsable d'Exploitation, il (elle) a pour mission d'assurer le bon entretien de l'ensemble de l'installation et des équipements du site.

L'organisation du travail de la maintenance est la suivante : en journée du lundi au vendredi avec des astreintes de nuit, weekend et jours fériés afin d'assurer la sécurité et la continuité de l'exploitation.

Les compétences requises peuvent être spécifiques aux équipements présents dans l'installation.

- ✓ Mécanique ;
- ✓ Électricité courants faibles et courants forts ;
- ✓ Électrotechnique ;
- ✓ Thermique ;
- ✓ Chimie ;
- ✓ Systèmes de régulation ;
- ✓ Instrumentation et mesures.

Description des missions :

- ✓ Exécuter rigoureusement le plan d'entretien préventif ainsi que les travaux de maintenance (curative et préventive) et dans le respect des délais d'intervention ;
- ✓ Effectuer les opérations de maintenance des installations en respectant les consignes de sécurité et en appliquant les dispositions du Système de Management Qualité Sécurité et Environnement ;
- ✓ Effectuer ou demander les demandes de consignation et déconsignation des équipements concernés par l'intervention auprès du chef de quart en salle de contrôle ;
- ✓ Intervenir en dépannage et prendre les mesures de correction nécessaires ;
- ✓ Assurer la surveillance et le suivi technique des installations dont il a la charge et signaler toutes anomalies ;
- ✓ Gérer l'outillage mis à disposition ;

- ✓ Proposer toute suggestion susceptible d'améliorer le fonctionnement, les conditions de travail, la performance, le service au client et la sécurité ;
- ✓ Réaliser la mise à jour des ordres de travail sur la Gestion de maintenance assistée par ordinateur ;
- ✓ Effectuer l'astreinte pour des interventions de dépannage en dehors des heures habituelles de travail ;
- ✓ Suivre des chantiers sous traités (consignations, respect des règles de sécurité) ;
- ✓ Analyser les pannes et défaillances ;
- ✓ Réaliser des rapports d'intervention de maintenance ;
- ✓ Appliquer ou faire appliquer les principes du Système de Gestion Santé Sécurité Travail ;
- ✓ Identifier les risques ;
- ✓ Évaluer les risques ;
- ✓ Informer la hiérarchie des accidents du travail, des presque accidents et des incidents impliquant des sous-traitants.

### A.3.1.2. Recrutement du personnel

---

DALKIA se chargera de recruter le personnel qui exploitera l'installation. Pour accompagner les activités et la croissance de DALKIA, les équipes Ressources Humaines DALKIA Sud-Ouest recrutent chaque année plus de 120 personnes.

La politique de recrutement s'appuie sur tous les dispositifs disponibles :

- ✓ Contrats de formation en alternance ;
- ✓ Recrutements traditionnels, en partenariat avec Pôle Emploi, les missions locales ;
- ✓ Mobilité au sein de l'entreprise et du Groupe ;
- ✓ Insertion de personnes en difficulté et/ou de travailleurs handicapés grâce à des partenariats locaux ;
- ✓ LinkedIn, JobTeaser pour les étudiants et jeunes diplômés ;
- ✓ Cabinets spécialisés, pour les métiers en tension comme ceux de la maintenance.

### A.3.1.3. Formation du personnel

---

DALKIA met en œuvre une politique interne de formation de ses équipes.

## La Formation au sein de DALKIA : politique générale



Les métiers de services à l'environnement évoluent avec la compréhension des enjeux environnementaux, des contraintes réglementaires et des exigences de nos clients en termes de qualité et de technicité des services rendus. Le respect des cahiers des charges des clients, leur satisfaction et la sécurité des clients finaux passent d'abord par la **qualification professionnelle des collaborateurs**.

Au regard de ces enjeux, **Dalkia s'est doté très tôt d'une politique de formation**

**ambitieuse. Elle a pour objectif d'accroître la performance des collaborateurs et leur réactivité face aux nouveaux enjeux et cadres réglementaires.** Cet effort de professionnalisation ne soutient pas seulement la performance du Groupe : à travers l'entreprise, il sert également celle du territoire.

L'ensemble de l'entreprise à tous les niveaux définit les besoins de développement des compétences. La transmission des compétences professionnelles est notamment assurée par des formateurs issus du Groupe et des tuteurs maîtrisant les spécificités de leurs métiers grâce à un savoir-faire issu du terrain.

La politique formation du Groupe repose sur 3 objectifs :

- ✓ Développer quantitativement et qualitativement les compétences dans le spectre des métiers de la maintenance et de l'énergie ;
- ✓ Développer la culture d'entreprise afin de favoriser la cohésion sociale et faire de ses collaborateurs de véritables acteurs du métier qu'ils exercent ;
- ✓ Accompagner le développement commercial du Groupe par la performance des collaborateurs et leur réactivité face aux nouveaux enjeux et cadres réglementaires.



### Les 4 principes d'actions de la politique de formation Dalkia :

- ✓ Des formations pour tous, tout au long de la vie. La formation concerne toutes les catégories de personnel ;
- ✓ Une formation reconnue. Les compétences acquises doivent être reconnues, la formation doit viser l'intelligence de la tâche ;
- ✓ Le Groupe forme ses collaborateurs. Le Groupe est à la fois l'« acteur » principal et le « réalisateur » de la politique de formation ;
- ✓ La formation s'appuie sur un Campus et des partenariats avec des sociétés spécialisées en formation notamment réglementaires. Des relations étroites sont tissées avec les écoles, les universités, les acteurs publics de l'emploi et le Campus Dalkia. La moitié des formations est dispensée en interne par le Campus Dalkia, l'autre moitié par des partenaires.

### Focus sur la formation en alternance :



Pour répondre aux besoins d'emploi du Groupe dont les métiers évoluent, Dalkia a fait le choix de recruter ses collaborateurs à travers les formations en alternance.

**Cet investissement en faveur de l'alternance va même au-delà de la politique de formation : Dalkia souhaite faire de l'alternance le moyen privilégié d'intégration des nouveaux collaborateurs et ainsi faire évoluer ses pratiques de recrutement.**

Recruter à travers la formation en alternance, c'est d'abord faire en sorte que tous ceux qui rejoignent l'entreprise disposent des connaissances et compétences de base nécessaires pour évoluer et ensuite progresser au sein de Dalkia.

Du CAP au Master professionnel, l'alternance chez Dalkia concerne tous les niveaux de l'enseignement.

Ce mode d'acquisition de compétences à la fois moderne et universel alterne des temps de formation en entreprise avec des cours théoriques et s'appuie en bonne partie sur la fonction tutorale. Ce sont non seulement des professionnels de nos métiers qui dispensent l'enseignement académique mais également des tuteurs de Dalkia, spécifiquement formés à cette mission, qui accompagnent les futurs diplômés.

#### Deux types de contrats sont proposés :

En contrat d'apprentissage jusqu'à 26 ans : les CFA, partenaires du Campus, forment aux métiers de l'énergie et à l'issue de la formation, Dalkia propose un CDI.

En contrat de professionnalisation pour les plus de 26 ans : suivre une formation qualifiante ou diplômante afin d'être adapté au poste qui sera occupé à terme au sein de Dalkia.

**Chaque année, près de 250 alternants sont présents au sein des effectifs de Dalkia. Ils sont accompagnés par des tuteurs formés à cet effet, et pour certains, valorisés par une certification délivrée par l'AFAQ\*.**

\* Association Française d'Assurance de la Qualité. Marque gérée par l'AFNOR

### La formation des techniciens

La formation à l'embauche

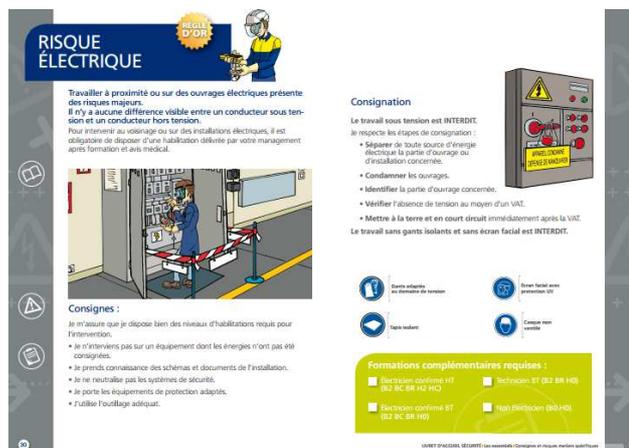
La formation est au cœur de la prévention santé-sécurité, tout au long de la vie de nos salariés, et notamment lors de l'embauche.

Nous avons donc développé une semaine d'intégration des nouveaux arrivants pour présenter le fonctionnement de l'entreprise à nos salariés, dont 2 journées sont consacrées à la santé/sécurité.

Cette journée d'intégration est réalisée, au plus tôt, après l'arrivée d'un nouveau salarié, et au plus tard dans le mois qui suit son arrivée et elle est animée par les différents experts de la Direction des Opérations.

En parallèle, un accueil au poste de travail est réalisé par le responsable de chaque contrat. L'objectif est de sensibiliser le salarié aux risques propres du site sur lequel il va intervenir.

Il peut s'aider pour cet accueil de la fiche d'accueil au poste de travail, mais surtout du livret d'accueil sécurité, qui décline les principaux risques et pour chacun, les consignes à respecter et les formations nécessaires.



### L'évaluation des compétences techniques pour mieux former

De nouveaux outils de cartographie des compétences

Dalkia dispose de différents outils de cartographie des compétences : ils garantissent une bonne adéquation entre les besoins identifiés pour la réalisation des prestations et la compétence et la formation des techniciens de maintenance qui sont affectés.



Dalkia a commencé à déployer en 2016 un nouvel outil baptisé ICT INFINITY, basé sur les prérequis en matière de savoir-faire, savoir-être et de potentiel managérial, qui permet de réaliser une analyse des écarts de compétences et ainsi de proposer des parcours de formation individualisés et adaptés.

Son objectif est de permettre :

- ✓ La consultation des données contractuelles des salariés ;
- ✓ La saisie des évaluations des salariés par les managers sur 20 critères ;
- ✓ La gestion des postes de référence, La liaison entre chaque matricule et chaque poste de référence (en masse ou par individu) ;
- ✓ La superposition individuelle des résultats entre le poste de référence, l'évaluation par le manager et les tests ICT de chaque salarié ;
- ✓ L'analyse macroscopique des écarts par découpage géographique, organisationnel, contractuel....



### Plan de Formation des techniciens

Les techniciens d'exploitation qui réalisent les prestations sur l'ensemble des sites justifient de l'ensemble des **habilitations nécessaires** à l'exploitation des installations.

Un programme de formation est défini et vient faire progresser périodiquement leur niveau d'habilitation, une fois leur bilan réalisé par l'outil ICT Infinity présenté précédemment.

**Le personnel en charge de votre contrat suit deux types de formations :**

- ✓ **Des formations spécifiques**, suite à l'identification de besoins ponctuels (comme la mise en place d'un nouvel équipement technique par exemple) ;
- ✓ **Une formation continue, avec des remises à niveau périodiques.**

**Principe actif, l'accès à la formation « pour tous et tout au long de la vie » s'est matérialisé par 391 592 heures de formation en 2020 au niveau de Dalkia France.**

Un **entretien individuel** effectué **chaque année** permet de contrôler le niveau de compétences de tous les techniciens affectés aux prestations et d'élaborer avec eux un programme de formation.

Il s'agit d'évaluer les postes pour en comparer les spécificités, les exigences, les responsabilités. Il évalue également les personnes qui les détiennent, pour analyser leur adéquation au poste, leurs besoins de formation et leurs perspectives d'évolution :

- ✓ Les formations diplômantes proposées vont du CAP au diplôme d'enseignement supérieur. Elles sont suivies en formation continue ;
- ✓ Des habilitations type Electricité (H0, B1..), Aptitude Frigoriste catégorie 2, Sécurité, électromécanique sont proposées chaque année ;
- ✓ En fonction de l'évolution de la réglementation, des remises à niveaux sont mises en place.

### Formation continue

Tout au long du parcours d'un salarié, des formations lui sont dispensées pour :

- ✓ Lui permettre de monter en compétence sur un domaine technique (exemple : nouveaux automatismes de Centrale de Traitement d'Air, nouvelle technologie de production frigorifique...);
- ✓ Maitriser les règles pour intervenir en sécurité sur les différents domaines techniques ;
- ✓ Le sensibiliser aux principaux risques auxquels il peut être confronté.

En effet, une personne qui maîtrise techniquement une intervention, pourra plus facilement intervenir en toute sécurité. Un certain nombre de ces formations permettent de délivrer des titres d'habilitation.

**Dalkia consacre en moyenne 10h/an/technicien à la formation sécurité.**

En relation permanente avec le Service Prévention et Sécurité du groupe DALKIA, le Responsable Sécurité de chaque Etablissement assure le suivi de la réglementation en vigueur, l'adaptation des consignes générales de sécurité et des organisations, la sensibilisation et la formation permanente des personnels.

DALKIA met en place des formations pour accompagner, guider les intervenants dans l'application de la politique Prévention Santé & Sécurité au niveau du pays, de l'établissement, du secteur ou encore du site.

**Chaque site dispose d'un affichage sécurité approprié et des fiches de prévention.**

Les règles de sécurité indiquées dans ce document s'imposeront aux techniciens de DALKIA mais aussi aux personnels de la Région et à toute autre personne extérieure, elles seront portées à la connaissance de l'ensemble de ces publics par un affichage adéquat.



## Présentation du centre de Formation Interne DALKIA : le Campus

### Le campus Dalkia, véritable simulateur et stimulateur des métiers de Dalkia

Le Campus Dalkia dispose de 4 sites en France situés à Lille, Lyon, Jonzac et Vitrolles. Il offre des formations continues et en alternance, pensées et animées par des formateurs experts dans les métiers de l'énergie et de la maintenance.

Conçu comme une plateforme pédagogique, le Campus de Lille abrite dans ses bâtiments HQE des halles technologiques et des simulateurs de conduite de réseaux qui mettent les salariés en situation réelle d'exploitation.



Le campus de Lille est également un lieu d'innovation : il accueille des start-up et met à l'épreuve leurs solutions en matière d'efficacité énergétique. Le campus, grâce à ses antennes de Lyon, Vitrolles et Jonzac, couvre l'ensemble du territoire national.

### Des compétences pour assurer la transition énergétique :

Le Campus Dalkia déploie des programmes de formation créés et animés par des formateurs du Groupe ayant la maîtrise des métiers de services à l'énergie.

Le but est d'adapter en permanence les compétences des collaborateurs aux évolutions techniques, réglementaires ou contractuelles.

### Des compétences durables :

Le Campus Dalkia porte le Centre de Formation des Apprentis « Institut des Services à l'Environnement ». Celui-ci forme depuis 2006 les professionnels de demain dans les métiers de service à l'énergie et plus largement du développement durable.

Chaque année, environ 110 apprentis préparent 7 diplômes reconnus par l'Education Nationale, du CAP au BTS. Le projet présenté par L'Institut des Services à l'Environnement a été retenu pour déployer

le programme Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ). L'objectif de ce programme ambitieux est d'assurer à tout jeune de moins de 25 ans qu'un emploi, un apprentissage ou une formation lui soit proposé dans les quatre mois suivant la fin de sa scolarité ou la perte de son emploi.

#### Un site d'expérimentations :

Lieu dédié à l'innovation, aux échanges et à la formation aux métiers de service à l'Énergie, le Campus Dalkia Europe, inauguré en 2012 a été conçu comme un support pédagogique en conditions réelles d'exploitation.

### A.3.1.4. Audit et optimisation de l'exploitation

---

#### Les auditeurs Dalkia :

La Direction Technique DALKIA a mis en place depuis 2015 une cellule d'experts métier dont le rôle est d'auditer les installations techniques, en vue d'en améliorer constamment les résultats techniques, énergétiques et environnementaux.

Ces experts sont basés en Région Sud-Ouest, pour la plupart à **Toulouse**, au sein du service de Pilotage de la Performance Opérationnelle Dalkia.

#### Le Centre de Pilotage Industrie :

DALKIA a décidé de créer en 2022 une structure nationale positionnée à la Direction des Opérations, nommée "CPI" (Centre de pilotage industrie) :

- ✓ pour améliorer le partage d'expérience ;
- ✓ pour accélérer la progression de notre expertise ;
- ✓ pour industrialiser le pilotage ;
- ✓ pour améliorer la performance de nos contrats.

Missions du CPI :

Le CPI a pour missions l'animation et le suivi de l'amélioration continue de la performance des contrats des 7 régions sur les sites industriels.

Son action s'inscrit en matière de performance énergétique et décarbonation sur les contrats de production d'utilités sur les sites des clients industriels.

### A.3.2. Capacité financière de SVD 94

Le projet, et par conséquent la demande d'autorisation, sont portés par SVD94 (cf. Kbis en Annexe 1), une société dédiée dont l'actionnaire unique est Dalkia et dont les informations sociétaires sont décrites dans le tableau suivant :

<b>NOM</b>	<b>DALKIA</b>
FORME	Société Anonyme
CAPITAL	220 047 504 Euros
IMMATRICULATION	RCS de Lille – B 456 500 537
SIÈGE	37 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE
REPRÉSENTANT	Valérie PATRON, Directrice Régionale Sud-Ouest
N°APE	3530Z
CHIFFRES D’AFFAIRES	Les chiffres d’affaires consolidés réalisés par la Société Dalkia sur les trois dernières années sont les suivants : En 2019 : 2 207 159 994 € En 2020 : 2 108 956 361 € En 2021 : 2 469 914 118 €
<b>NOM</b>	<b>SVD 94</b>
FORME	Société par Actions Simplifiée
CAPITAL	37 000 Euros
IMMATRICULATION	RCS : 880 466 321 de Toulouse N° SIREN : 880 466 321 N° SIRET du siège : 880 466 321 00028
SIÈGE	4 Bis Rue Françoise d’Eaubonne – 31200 TOULOUSE
REPRÉSENTANT	Valérie PATRON, Directrice Régionale Sud-Ouest
N°APE	3511Z

### A.3.2.1. Modalité de financement du projet

Le montant du projet est estimé à 37 millions d’euros Hors Taxes (HT), sur la base de la décomposition suivante :

- ✓ 2 millions d’euros au titre des études de conception,
- ✓ 33,5 millions d’euros au titre des travaux de Génie Civil (bâtiments, infrastructures) et d’équipements de process,
- ✓ 1,5 millions d’euros au titre des frais annexes (dossiers réglementaires, architectures, contrôle, maîtrise d’œuvre, coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé...) et des aléas.

La structure de financement de la phase de construction sera réalisée grâce à des subventions sollicitées auprès de l’ADEME et de la Région Occitanie dans le cadre de l’Appel à Projets CSR 2019, à l’apport de fonds propres par l’actionnaires de SVD94 ainsi que par le biais de la mise en place d’un financement bancaire long-terme.

En phase d’exploitation, SVD 94 tirera ses recettes de la valorisation thermique issues de l’installation ainsi que du prix de traitement facturé au fournisseur de CSR, ce qui lui permettra de couvrir les charges d’exploitation.

SVD 94 disposera également des capacités financières lui permettant de prendre en charge les coûts de remise en état du site en fin d’exploitation, dont les modalités sont décrites dans le chapitre ci-après.

## B. MODALITES DE CONSTITUTION DES GARANTIES FINANCIERES

L'Article D181-15-2 du Code de l'Environnement prévoit que « pour les installations mentionnées à l'Article R516-1 ou à l'Article R515-101 », le dossier comprend « le montant des garanties financières exigées à l'Article L516-1 ».

L'Arrêté du 31 mai 2012 fixe la liste des ICPE soumises à l'obligation de constitution de garanties financières.

Le projet relève de l'autorisation au titre de la rubrique 3520. Ce classement implique l'obligation de constitution de garanties financières.

Les modalités de calcul des garanties financières sont définies par l'Arrêté du 31 mai 2012 relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées et des garanties additionnelles en cas de mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines.

Le détail du calcul est fourni ci-après. L'Article R516-1 du Code de l'Environnement fixe à 100 000 € le seuil à partir duquel l'obligation de constitution de garanties financières s'applique.

### B.1. DETERMINATION DES PARAMETRES DE CALCUL

Les garanties seront calculées selon la formule de l'annexe I de l'arrêté précité et reprise ci-dessous :

$$M = Sc [ME + \alpha (MI + MC + MS + MG)]$$

Avec :

- ✓ **SC** : coefficient pondérateur de prise en compte des coûts liés à la gestion du chantier. Ce coefficient est égal à 1,10.
- ✓ **ME** : montant, au moment de la détermination du premier montant de garantie financière, relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets présents sur le site de l'installation. Ce montant est établi sur la base des éléments de référence suivants :
  - Nature et quantité maximale des produits dangereux détenus par l'exploitant ;
  - Nature et quantité estimée des déchets produits par l'installation. La quantité retenue est égale à :
    - la quantité maximale stockable sur le site éventuellement prévue par l'arrêté préfectoral ;
    - à défaut, la quantité maximale pouvant être entreposée sur le site estimée par l'exploitant.
- ✓  **$\alpha$**  : indice d'actualisation des coûts.
- ✓ **MI** : montant relatif à la neutralisation des cuves enterrées présentant un risque d'explosion ou d'incendie après vidange.
- ✓ **MC** : montant relatif à la limitation des accès au site. Ce montant comprend la pose d'une clôture autour du site et de panneaux d'interdiction d'accès à chaque entrée du site et sur la clôture tous les 50 mètres.
- ✓ **MS** : montant relatif au contrôle des effets de l'installation sur l'environnement. Ce montant couvre la réalisation de piézomètres de contrôles et les coûts d'analyse de la qualité des eaux de la nappe au droit du site, ainsi qu'un diagnostic de la pollution des sols.
- ✓ **MG** : montant relatif au gardiennage du site ou à tout autre dispositif équivalent.

### B.1.1. M<sub>E</sub> : Gestion des produits et déchets

M<sub>E</sub> est le montant relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets présents sur le site de l'installation. La formule de calcul est la suivante :

$$M_E = Q1 (CTRd1 + C1) + Q2 (CTRd2 + C2) + Q3 (CTRd3 + C3)$$

Où :

- ✓ Q1 (en tonnes ou en litres) : quantité totale de produits et de déchets dangereux à éliminer.
- ✓ Q2 (en tonnes ou en litres) : quantité totale de déchets non dangereux à éliminer.
- ✓ Q3 (en tonnes ou en litres) : pour les installations de traitement de déchets, quantité totale de déchets inertes à éliminer.
- ✓ CTR : coût de transport des produits dangereux ou déchets à éliminer.
- ✓ d1, d2, d1, d2, d3 : distances entre le site de l'installation classée et les centres de traitement ou d'élimination permettant respectivement la gestion des quantités Q1, Q2 et Q3.
- ✓ C1 : coût des opérations de gestion jusqu'à l'élimination des produits dangereux ou des déchets.
- ✓ C2 : coût des opérations de gestion jusqu'à l'élimination des déchets non dangereux.
- ✓ C3 : coût des opérations de gestion jusqu'à l'élimination des déchets inertes.

Coûts unitaires (TTC) : les coûts C1, C2, C3, CTR sont déterminés par le préfet sur proposition de l'exploitant.

#### B.1.1.1. Rappel des produits et déchets présents sur le site

##### Les produits

Le fonctionnement de la centrale CSR entraîne la consommation et donc le stockage de plusieurs produits sur l'installation.

Le tableau suivant rappelle leurs usages ainsi que leurs modes et capacités de stockage.

	Utilisation	Mode de stockage	Capacité de stockage
<b>Solution ammoniacale</b>	Traitement des fumées	Cuve	30 m <sup>3</sup> (27,3 t)
<b>Bicarbonate de sodium</b>		Silo	50 m <sup>3</sup> (55 t)
<b>Charbon actif</b>		Silo	30 m <sup>3</sup> (17 t)
<b>Phosphates</b>	Traitement des eaux de chaudières	Fût	1 t
<b>Amines</b>	Traitement des eaux de chaudières	Fût	1 t
<b>Soude (NaOH) 30%</b>	Traitement d'eau pour production d'eau déminéralisée (module ultrafiltration + module déminéralisation) + Neutralisation effluents process	Fût	1,4 t
<b>Javel (NaOCl)</b>	Traitement d'eau pour production d'eau déminéralisée (module ultrafiltration)	Fût	0,6 t
<b>Acide citrique</b>		Fût	0,8 t
<b>Bisulfite de sodium</b>		Fût	0,2 t
<b>Séquestrant (Acide phosphonocarboxylique)</b>	Traitement d'eau pour production d'eau déminéralisée (osmose inverse)	Fût	0,8 t

	Utilisation	Mode de stockage	Capacité de stockage
<b>Acide chlorhydrique 30%</b>	Traitement d'eau pour production d'eau déminéralisée (module déminéralisation) + Neutralisation effluents process	Fût	0,8 t
<b>Azote</b>	Traitement des fumées (inertage silo charbon actif)	Bouteille	0,0011 t
<b>Argonite</b>	Inertage locaux électriques	Bouteille	0,392 t
<b>Oxygène</b>	Atelier	Bouteille	0,138 t
<b>Acétylène</b>	Atelier	Bouteille	0,026 t
<b>Arcal Prime</b>	Atelier	Bouteille	0,019 t
<b>Bouteilles de gaz étalon</b>	Utilisation sur analyseurs cheminée (étalonnage)	Bouteille	0,035 t
<b>Huiles</b>	Divers	Fûts	2 t (en fûts)
<b>Diesel</b>	Groupes motopompes (X2) + Groupe électrogène	Réservoirs	2,5 t
<b>Gazole Non Routier (GNR)</b>	Cuve carburant engins exploitation	Cuve	2m <sup>3</sup> (1,7 t)
<b>Glycol</b>	Broyeurs bicarbonate	Fûts	0,2 t

**Tableau 1 : mode et capacité de stockage des produits présents sur le site**

## Déchets présents sur le site

Le fonctionnement de la centrale CSR entraîne la présence et la production de déchets sur l'installation.

Le tableau suivant rappelle les quantités produites annuellement ainsi que les modalités de stockage et leur mode d'élimination.

Les déchets dangereux sont surlignés en orangé.

Déchets, résidus et sous-produits	Code	Lieu de stockage/élimination ou production	Quantité maximal /an	Mode de stockage	Capacité maximale de stockage	Mode d'élimination
<b>CSR</b>	19 12 10	Fosse de réception et fosse de stockage	50 150 t/an	Fosses	3 370 m <sup>3</sup> (soit 674 t)	Valorisation par traitement thermique
<b>Mâchefers</b>	19 01 12	Extracteurs	9 570 t/an	Bennes	75 m <sup>3</sup> (soit 55 t)	Evacuation vers plate-forme de maturation externe pour recyclage
<b>Cendres sous chaudières et résidus d'épuration des fumées</b>	19 01 13* 19 01 07*	Chaudière, cyclone et filtre à manches	5 130 t/an	Silo	80 m <sup>3</sup> (soit 40 t)	Evacuation en ISDD
<b>Boues aqueuses provenant du nettoyage de la chaudière</b>	10 01 22*	Chaudière	Pas de stockage, enlèvement direct			Stockage en ISDD
<b>Catalyseurs usés contaminés par des substance dangereuses</b>	16 08 07*	DéNOx	Pas de stockage, enlèvement direct			Repris par le fournisseur

Déchets, résidus et sous-produits	Code	Lieu de stockage/élimination ou production	Quantité maximal /an	Mode de stockage	Capacité maximale de stockage	Mode d'élimination
Mélange de déchets provenant de dessableurs et de séparateurs eau/hydrocarbures	13 05 02* 13 05 06* 03 05 07* 03 05 08*	Traitement des eaux pluviales	5 t/an	Curage des bacs	5 t	Evacuation en centre de traitement agréé
Absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection	15 02 02* 15 02 03	Maintenance	3 t/an	Bacs	1 t	Evacuation en centre de traitement agréé
Tubes fluorescents	20 01 21*	Ensemble du site	Quelques unités	Bacs spécifiques	Quelques unités	Evacuation en centre de traitement agréé
Huiles hydrauliques usagées et huiles moteur et lubrification usagées	13 01 XX* 13 02 XX* (selon huile)	Maintenance	3 000 l	Fûts sur rétention	3 000 l	Reprises et traitées par le fournisseur d'huiles neuves
OM et DIB en mélange produits sur le site	20 03 01	Ensemble du site	< 1 t	Bennes	1 t	Evacuation en centre de traitement agréé
Emballages souillés	15 01 10*	Maintenance	< 1t	Bacs	1 t	Evacuation en centre de traitement agréé
Autres emballages	15 01 01 15 01 02 15 01 03 15 01 04 15 01 06	Ensemble du site	< 2 t	Bacs	1 t	Evacuation en centre de traitement agréé

**Tableau 2 : mode et capacité de stockage des déchets présents sur le site**

## B.1.1.2. Produits et déchets dangereux

---

### Produits dangereux

Les produits dangereux présents sur le site seront essentiellement des produits chimiques auxiliaires, stockés en petite quantité en fût, en bouteille ou en container. Compte tenu de leurs natures et de leurs quantités, ils pourront être vendus ou enlevés à titre gratuit, en cas de nécessité de mise en sécurité du site.

L'évacuation de ces produits n'est donc pas comptabilisée dans le montant des garanties financières.

### Déchets dangereux

Les déchets dangereux à prendre en compte sont :

- ✓ **Les cendres sous chaudière et résidus d'épuration des fumées** : la quantité maximale pouvant être présente sur le site est de 40 t. Ils seront évacués sur une installation de stockage de déchet dangereux. L'ISDD considérée est celle de Graulhet (81) située à 190 km.
- ✓ **Les catalyseurs usagés** sont repris par le fournisseur et n'entrent donc pas dans le calcul.
- ✓ **Le mélange de déchets provenant de dessableurs et de séparateurs eau/hydrocarbures** : la quantité maximale pouvant être présente sur le site est de 5 t. Ils seront évacués sur l'installation de Graulhet située à 190 km.
- ✓ **Les déchets de maintenance et emballages souillés** : la quantité maximale pouvant être présente sur le site est de 2 t. Ils seront évacués sur l'installation de stockage de déchet dangereux de Graulhet située à 190 km.
- ✓ **Les tubes fluorescents** : ceux-ci seront repris et retraités par le fournisseur de néons ou tubes fluorescents ou son sous-traitant, le coût de retraitement étant inclus dans le prix d'achat.
- ✓ **Les huiles et graisses usagées** : celles-ci seront reprises et retraitées par le fournisseur d'huiles neuves ou son sous-traitant, le coût de retraitement étant inclus dans le prix d'achat.

## B.1.1.3. Déchets non dangereux

---

Les déchets non dangereux à prendre en compte sont :

- ✓ **Les CSR** : l'hypothèse la plus pénalisante a été prise en compte pour le calcul des garanties financières, à savoir qu'il n'y a pas de repreneur pour les CSR et qu'ils doivent être envoyés vers une installation de stockage de déchets non dangereux. L'installation considérée est celle de PSI située au nord de la commune de Lannemezan située à 9 km.
- ✓ **Les mâchefers** : la quantité maximale pouvant être présente sur le site est de 55 t. Ils seront évacués sur l'installation OMEGA située à moins d'1 km du site.
- ✓ **Les boues aqueuses provenant du nettoyage des chaudières** : Ces boues sont enlevées directement lors des phases de nettoyage. Il n'y a pas de stockage sur site.
- ✓ **OM, DIB et emballages** : Ces déchets seront évacués au fil de l'eau par la collecte d'OM et DIB. Il n'y aura donc pas de déchets stockés en permanence sur le site. On considère cependant un montant forfaitaire majorant de 2000 €.

#### B.1.1.4. Déchets inertes

Aucun déchet inerte n'est généré par le fonctionnement de la centrale.

#### B.1.1.5. Calcul de M<sub>E</sub>

Le tableau suivant récapitule le calcul de la garantie sur ce poste

	Quantité	PU Traitement	Coût transport	TOTAL TTC
<b>Produits dangereux</b>	0 € - enlèvement à titre gratuit			
<b>Déchets dangereux</b>				
Cendres sous chaudière et résidus d'épuration des fumées	40 t	222 €/t	20 €/t	9 680 €
Mélange de déchets provenant de dessableurs et de séparateurs eau/hydrocarbures	5 t	222 €/t	20 €/t	1 210 €
Déchets de maintenance et emballages souillés	2 t	222 €/t	20 €/t	484 €
<b>Déchets non dangereux</b>				
CSR	674 t	90 €/t	2 €/t	62 008 €
Mâchefers	55 t	40 €/t	1 €/t	2 255 €
OM, DIB et emballages	Montant forfaitaire de 2 000 €/an			
<b>TOTAL</b>	<b>Montant TTC</b>			<b>75 637 €</b>

Tableau 3 : Calcul du montant relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets

#### B.1.2. $\alpha$ : Indice d'actualisation des coûts

La formule de calcul est la suivante :

$$\alpha = \frac{Index}{index_0} \times \frac{(1 + TVA_R)}{(1 + TVA_0)}$$

Les variables du calcul sont les suivantes :

- ✓ TVA 2011 : 0,196.
- ✓ TVA 2022: 0,2.
- ✓ Index TP01 janvier 2011 : 667,7.
- ✓ Dernier index TP01 publié en juillet 2022 : 129,1 => soit avec coefficient de raccordement base septembre 2014 de l'INSEE : 129,1 x 6,5345 = 843,84185.
- ✓ Soit  $\alpha = (843,84185 / 667,7) \times (1+0,2)/(1+0,196) = 1,27$ .

#### B.1.3. M<sub>I</sub> : Neutralisation des cuves enterrées

Il n'y a pas de cuve enterrée sur le site.

⇒ M<sub>I</sub> = 0 €

#### B.1.4. $M_C$ : Limitation des accès au site

La formule de calcul est la suivante :

$$M_C = P \times C_C + n_p \times P_p$$

Avec les variables de calcul suivantes :

- ✓ P : périmètre de la parcelle occupée par l'installation classée et ses équipements connexes (exprimé en mètres).
- ✓  $C_C$  : coût du linéaire de clôture soit 50 €/m.
- ✓  $N_p$  : nombre de panneaux de restriction d'accès au lieu. Il est égal à :  $n_p = \text{Nombres d'entrées du site} + \text{périmètre}/50$ .
- ✓  $P_p$  : prix d'un panneau, soit 15€.

Le site sera déjà clôturé, par conséquent le coût de mise en place de la clôture n'est pas à prendre en compte.

Le périmètre du site étant d'environ 870 m, 18 panneaux seront nécessaires + 1 au niveau de l'entrée.

$$M_C = 0 + 19 \times 15 = 285 \text{ €}$$

#### B.1.5. $M_S$ : Surveillance des effets de l'installation sur son environnement

La formule de calcul est la suivante :

$$M_S = N_p \times (C_p \times h + C) + C_D$$

Avec les variables de calcul suivantes :

- ✓  $N_p$  : nombre de piézomètres à installer.
- ✓  $C_p$  : coût unitaire de réalisation d'un piézomètre soit 300 €/m de piézomètre creusé.
- ✓ h : profondeur des piézomètres.
- ✓ C : coût du contrôle et de l'interprétation des résultats de la qualité des eaux de la nappe sur la base de deux campagnes soit 2 000 € par piézomètre.
- ✓  $C_D$  : coût d'un diagnostic de pollution des sols. Pour un site de superficie  $\leq 10$  ha, le coût est de 10 000 € TTC + 5 000 € TTC/ha.

L'installation projetée n'est pas de nature à générer une pollution des sols et des eaux souterraines. En effet, une étude a été réalisée dans le cadre de la réglementation vis-à-vis du rapport de base. Ce rapport a pour objectif de permettre la comparaison de la qualité des milieux : sols et eaux souterraines, entre l'état au démarrage de l'exploitation et l'état à sa cessation d'activité. Or cette étude a conduit à démontrer qu'il n'y a pas lieu de réaliser de rapport de base portant sur les substances mises en œuvre dans le cadre du procédé IED (voir mémoire justificatif – installation non soumise à rapport de base – Pièce E6).

Les activités du site ne sont donc pas susceptibles de porter atteinte à la qualité des sols et des eaux souterraines, et ne nécessite donc pas de suivi.

$$\Rightarrow M_S = 0 \text{ €}$$

### B.1.6. $M_G$ : Gardiennage

Le site sera entièrement clôturé, et ce dès le lancement des travaux de construction

L'entrée et la sortie se feront par le portail d'accès au site et seront contrôlées. En cas d'arrêt, le gardiennage nécessaire est une ronde de  $\frac{1}{2}$  h, réalisée 2 fois par jour soit 30 h/ mois environ. Un gardien sera requis pour effectuer cette ronde.

$$MG = 40 \text{ €/h} * 30 \text{ h/mois} * 1 \text{ gardien} * 6 \text{ mois} = 7\,200 \text{ €}$$

## B.2. CALCUL DU MONTANT DE LA GARANTIE FINANCIERE (PJ n°60 et 68)

En fonction des hypothèses prises, le montant de la garantie financière dans le cas du projet de centrale CSR s'élève à 93 657 € TTC, selon le détail suivant :

Paramètre	Valeur
$S_c$	1,1
$M_E$	75 637 €
$\alpha$	1,27
$M_I$	0 €
$M_C$	285 €
$M_S$	0 €
$M_G$	7 200 €
<b>Montant total TTC</b>	<b>93 657 €</b>

*Tableau 4 : Calcul du montant de la garantie financière*

Le seuil des 100 000 € TTC n'est pas atteint dans notre cas.

Conformément au deuxième alinéa du 5° de l'Article R516-1 modifié par DÉCRET n°2015-1250 du 7 octobre 2015 - art. 1, le seuil des 100 000 € TTC n'est pas atteint, l'obligation de constitution de garanties financières ne s'appliquera donc pas à la nouvelle installation.

**ANNEXE 1 :**

**KBIS DE LA SOCIETE SVD 94**

*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**  
à jour au 4 juin 2020

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

---

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	880 466 321 R.C.S. Toulouse
<i>Date d'immatriculation</i>	04/06/2020
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Lille Métropole
<i>Date d'immatriculation d'origine</i>	09/01/2020
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>SOCIETE VALMY DEFENSE 94 - en abrégé SVD 94</b>
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	37 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	4 B Rue Française d'Eaubonne 31200 Toulouse
<i>Activités principales</i>	L'étude, la conception le financement, la réalisation, la gestion et la maintenance de toutes installations de production et ou de distribution d'énergie sous toutes les formes, notamment à partir de combustibles solides de récupération ; la production et la vente d'énergie thermique et électrique produites à partir de ces installations.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 08/01/2119
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**

---

**Président**

<i>Nom, prénoms</i>	PATRON VALERIE
<i>Nom d'usage</i>	THOMAZO
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 14/06/1967 à Nice (06)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	261 Rue Saint Martial 31850 Mondouzil

**Commissaire aux comptes titulaire**

<i>Dénomination</i>	KPMG S.A
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
<i>Adresse</i>	2 Avenue Gambetta Tour Echo Paris la Defense Cedex 92066 Courbevoie
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	775 726 417 RCS Nanterre

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

---

<i>Adresse de l'établissement</i>	4 B Rue Française d'Eaubonne 31200 Toulouse
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	L'étude, la conception le financement, la réalisation, la gestion et la maintenance de toutes installations de production et ou de distribution d'énergie sous toutes les formes, notamment à partir de combustibles solides de récupération ; la production et la vente d'énergie thermique et électrique produites à partir de ces installations.
<i>Date de commencement d'activité</i>	04/05/2020
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création

**Greffes du Tribunal de Commerce de Toulouse**

Place de la Bourse

BP 7016

31068 TOULOUSE Cedex 7

N° de gestion 2020B02096

*Mode d'exploitation*

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT